

PROCES-VERBAL de la séance du 5 décembre 2016

La séance du Conseil général s'ouvre à 19h00 sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 47 membres sont présents sur 71 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016 est accepté à la quasi-unanimité, 1 abstention.

Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de plusieurs personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressés à venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame	Sandra GAIDDON
Monsieur	Nicolas GFELLER
Monsieur	Sébastien HARTMANN
Monsieur	Aymerick LIVET
Monsieur	Gary TASEV
Madame	Christine WALKER

Monsieur Fabien Coucet leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Correspondance

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il se retire de la présidence de l'Assemblée générale pour la fin de son mandat, soit au 30 juin 2017.

Communications de la Municipalité

Monsieur Marc Genton présente l'historique du coût de traitement des ordures ménagères dans notre commune depuis l'introduction de la taxe forfaitaire sur les déchets. Ceci démontre que les sacs payants et la taxe forfaitaire ne couvrent pas toutes les charges et que l'on ne peut pas envisager de diminution de la taxe pour le moment.

Monsieur Mark Wings, syndic, dit que la Municipalité étudie différentes pistes pour modifier le règlement concernant les places de parking, il s'agit notamment de l'Eglise, de la Poste, de l'épicerie et de la Rue du Collège. Les habitants de Lully auraient la possibilité d'obtenir un macaron permettant de prolonger le temps de parcage.

Pour l'UAPE, Monsieur Wings annonce que les familles qui en ont besoin peuvent déjà s'inscrire sur le site www.ajema.ch. Il fait une démonstration directement sur le site et montre comment l'on peut calculer le tarif pour une famille.

Préavis municipal No 03/2016 : Délégation de compétences à la Municipalité pour la législature 2016-2021

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Eric Abetel. Celle-ci donne un avis favorable à ce préavis.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Brigitta Mous-Vuurmans pose une question à propos de l'Art. 13, chiffre 6. Y avait-il eu des problèmes dans le passé?

Monsieur Mark Wings répond que non. C'est simplement une adaptation qui permet d'être à jour, et ceci dans sa globalité. Ceci pourrait s'avérer utile dans le cas d'une création d'association par exemple. C'est une formalité obligatoire pour la législature et qui n'est normalement pas utilisée.

Monsieur Olivier Virnot demande si d'autres communes ont les mêmes montants et si elles l'augmentent aussi?

Monsieur Wings donne comme exemple l'Article 80 (point 4) et dit que c'est exceptionnel. Il utilise comme exemple un passage devant le notaire. Lully n'a pas augmenté le plafond depuis longtemps. Il note que la commune de Bremblens a fait une augmentation similaire.

Monsieur Frédérique Gaiddon demande des exemples d'associations qui pourraient être créées.

Monsieur Wings donne comme exemple l'AIEB qui regroupe des communes. Un autre exemple serait la création d'une éventuelle association intercommunale.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 03/2016 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2016,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 03/2016,
- Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, les autorisations suivantes :

- De statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles dans une limite fixée à CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
- De délibérer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
- De plaider ;
- D'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille francs) par cas.

Accepté à une forte majorité, 2 avis contraires, 2 abstentions.

Préavis municipal No 06/2016 : Détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2016-2021

Monsieur Marc Genton présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée, notamment *le plan des investissements à moyen/long terme*.

Il réitère que d'après une circulaire de Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, distribuée le 14 juillet 2016, chaque commune serait autonome pour déterminer leur plafond d'endettement. L'objet soumis au vote de ce soir est valable pour la législature 2016-2021. Il n'a pas été mis à jour depuis plusieurs législatures.

Le rapport de la commission de finances chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Jérôme Livet. La commission propose d'amender le préavis No. 06/2016, au montant de CHF 10'000.000- (dix millions) de plafond d'endettement.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Marc Genton annonce que la Municipalité accepte l'amendement en précisant que le plafond avait été déjà de CHF 11 millions pour la législature 2006-2011.

Madame Antoinette Gfeller pose une question sur la page 3 sur la dette brute.

Madame Agnès Harr répond que c'est un calcul compliqué.

Monsieur Olivier Virnot s'étonne qu'il y ait cinq fois plus de fonds étrangers. Certes, les taux sont bas aujourd'hui mais ce n'est pas certain de rester ainsi. Monsieur Virnot craint un endettement de plus dans une situation peu favorable.

Monsieur Jérôme Livet affirme que la Commission des Finances a souvent dit d'être prudent mais, l'objet de ce soir est le plafond d'endettement. La prudence est valable pour les investissements qui engendrent d'autres frais. Le Conseil général doit toujours être attentif aux objets présentés, mais la commission des finances fait confiance à notre municipalité.

Monsieur Nicolas Gfeller demande si avec une baisse à 10 millions, devrait-on pas enlever un projet sur le tableau?

Monsieur Marc Genton répond qu'il n'est pas nécessaire d'enlever un point.

Monsieur Mark Wings clarifie le terme "Voie Verte": c'est une voie séparée de la route pour les vélos et promeneurs.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour l'amendement proposé par la commission des finances, soit de diminuer le montant du plafond d'endettement à CHF 10'000'000.- au lieu de CHF 11'000'000.-

Accepté à la majorité, 5 avis contraires, 3 abstentions.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 06/2016 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2016,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 06/2016,
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021:

- Plafond d'endettement brut : CHF 10'000'000.- ;
- Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 700'000.-

Accepté à la majorité, 2 avis contraires, 3 abstentions.

Budget 2017

Monsieur Marc Genton présente le budget susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Eric Abetel et donne un avis favorable au préavis.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Brigitta Mous-Vuurmans remercie la Municipalité pour un budget détaillé et précis. Néanmoins, elle trouve que la société a une fâcheuse tendance d'emprunter sur le futur. Chaque ménage devrait faire un budget équilibré et pense qu'une municipalité devrait faire de même et elle ne pourrait pas accepter ce budget qui ne l'est pas.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget 2017.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2016,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter le projet de budget pour l'année 2017 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté à la majorité, 4 avis contraires, 4 abstentions.

Divers & Propositions Individuelles

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à qui voudrait prendre la parole.

Madame Geneviève Berclaz demande le fonctionnement des macarons pour le parking ?

Monsieur Mark Wings répond que ce sera géré par le bureau communal et c'est encore à l'étude. Les précisions suivront dès que possible.

Monsieur Walter Gfeller est en souci pour les platanes. Est-ce une maladie ou la vieillesse ?

Monsieur Eric Rondot se charge de faire un contrôle.

Madame Christine Walker demande si le revenu sera pris en compte pour le prix d'un macaron de parking ?

Monsieur Wings lui répond non et que la commune ne souhaite pas pénaliser les habitants du village.

Madame Antoinette Gfeller demande la date de distribution des sapins de Noël. (Le 16 décembre)

Monsieur Emile Tasev constate de grands trous dans le revêtement au carrefour de l'escrime.

Monsieur Rondot se demande si ce n'est pas une propriété privée. Il va se renseigner.

Monsieur Olivier Pasche rappelle les rencontres de la Société de Développement. Il y a des affiches à plusieurs endroits dans la commune.

Monsieur Wings dit que la Municipalité proposera quatre dates pour les séances de Conseil général. Les Conseillers peuvent déjà planifier un repas pour la fin de l'année.

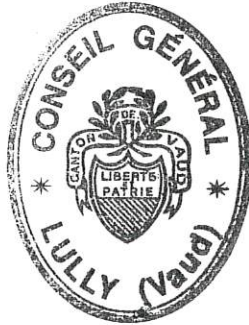
En ce qui concerne les jetons de présence, c'est à la charge du Président du Conseil. Monsieur Fabien Coucet annonce qu'il va rapidement donner son attention à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, il est 20h20. Monsieur Fabien Coucet clôt la séance et invite l'assemblée à la préparation d'une fondue offerte par la Municipalité.

Le Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 14 mars 2017

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Viviane RONDOT